

ROBERT SAUZET

LES PROCÈS-VERBAUX  
DE VISITES PASTORALES  
DU DIOCÈSE DE CHARTRES  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Extrait des  
*Archives de Sociologie  
des Religions*

N° 35 — 1972  
-1973

IMPRIMERIE G. DE BUSSAC - CLERMONT-FD

[Bn. CHARTRES]

38

[n° 477] Ad

## LES PROCÈS-VERBAUX DE VISITES PASTORALES DU DIOCÈSE DE CHARTRES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

*A propos d'une source de l'« histoire religieuse sérielle »*

*The material analysed in this article is a set of official reports of diocesan visitations dating from the beginning of the Catholic Restoration and contained in an unpublished study of the diocese of Chartres in the 17th century. It would be a mistake to apply the Chartres model to the rest of France at the same period; nevertheless a careful reading of these reports is far more interesting from a methodological point of view than the study of a single diocese might lead us to suppose.*

*The documents in question are both heterogenous and lacunary. This latter characteristic has been verified — in particular concerning the morality of the clergy — by a comparison of the information they provide with facts contained in other documents relating to legal proceedings brought against priests in the ecclesiastical courts.*

*The most valid information concerns statistics about the clergy, the number of communicants, and the state of the churches and altars. The reports also give a certain picture of society at that time: importance of social hierarchies, financial problems of rural communities, tensions between clergy and parishioners over certain forms of popular piety.*

*Lastly, the reports shed light on the mentality of the visitors. By their use of a particular type of reform vocabulary reflecting the pastoral aspirations of their milieu, these clerics reveal how very much they are influenced by Bourdoise and his parish model.*

**D**ES travaux récents ont confirmé la promotion des procès-verbaux de visites pastorales au rang de source historique majeure (1). Le dépouillement systématique de ces documents a inauguré cette « histoire religieuse sérielle »

(1) Il paraît superflu d'indiquer les références des importantes études effectuées, dans la voie ouverte par G. Le Bras, par G. Baccarabère, J. Ferté, L. Pérouas. Rappelons seulement l'intérêt que ces deux derniers auteurs accordent aux visites. Mlle Ferté fonde sur les procès-verbaux des visites archidiaconales « un tableau précis, bien que fragmentaire, des paroisses rurales du diocèse de Paris avant et après la Fronde » (J. FERTÉ, *La Vie religieuse dans les campagnes parisiennes*, 1622-1659, Paris, Vrin, 1962, p. 8). Le Père Pérouas écrit : « De la série de ces visites (...) nous avons extrait l'essentiel de notre documentation » (L. PÉROUAS, *Le Diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*. Paris, Sevpén, 1964, p. 17).

dont M. Chaunu saluait avec raison l'avènement (2). Une recherche coopérative sur programme patronnée par le C.N.R.S., s'attache à établir pour la France moderne et contemporaine le répertoire complet des visites pastorales (3). Ce travail, dont l'initiateur fut le doyen G. Le Bras, doit permettre aux chercheurs d'avoir facilement, diocèse par diocèse, l'état d'une documentation dispersée dans les archives les plus diverses et susceptible de rendre des services dans de nombreux domaines. Les procès-verbaux de visites constituent un matériau indispensable à toute étude sérieuse de sociologie religieuse.

Un travail encore inédit sur le diocèse de Chartres au xvii<sup>e</sup> siècle (4) nous a amené à nous interroger sur la valeur des séries de procès-verbaux de tournées pastorales pour la période si importante des débuts du mouvement de restauration catholique. Il serait inexact de considérer le type chartrain comme valable pour toute la France moderne. Sans parler des visites du xviii<sup>e</sup> siècle et de leur qualité formelle supérieure manifestée par la généralisation du questionnaire imprimé, nous avons pour celles du xvii<sup>e</sup>, d'un diocèse à l'autre, des éclairages très différents. C'est ainsi que le dépouillement des procès-verbaux de tournées pastorales des évêques de Nîmes au xvii<sup>e</sup> siècle nous présente un tout autre type de documents, marqués par la présence obsédante de l'hérétique dans ce diocèse — présence qui, au début du siècle, peut aller jusqu'à perturber le cours de la visite elle-même (5). Il nous semble cependant que la lecture que nous avons faite des procès-verbaux chartrains peut présenter un intérêt méthodologique au-delà du diocèse étudié. Les lignes qui suivent voudraient le montrer, dans la voie des réflexions critiques de G. Le Bras (6) ou de Louis Pérouas (7). Nous évoquerons ensuite succinctement l'image de la réforme catholique dans le diocèse de Chartres que suggèrent les visites de ses pasteurs.

#### I. — SITUATION DANS LE TEMPS.

Il convient d'abord de situer les visites dans la longue durée afin de mieux nous garder des pièges que la théologie risque de tendre à l'historien de la pasto-

(2) Pierre CHAUNU, « Une Histoire religieuse sérielle. A propos du diocèse de La Rochelle (1648-1725) et sur quelques exemples normands », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1965, 1, pp. 5-34.

(3) J. GADILLE, M. VÉNARD, D. JULIA, « Pour un répertoire des visites pastorales », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 1969, pp. 49-60 et *Annales. E.S.C.*, 1970, n° 2, pp. 561-66. Nous participons à l'établissement de cet inventaire des contenus essentiels d'une source de premier plan.

(4) R. SAUZET, *Les Visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. (Essai de sociologie religieuse)*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, Sorbonne, 1970, XV-460 p. (à paraître, Rome, aux Edizioni di Storia e Letteratura). Il s'agit de visites d'archidiacons (dont l'un est également vicaire général) et de doyens ruraux. Les procès-verbaux des visites épiscopales, limitées, semble-t-il, aux localités importantes, sont perdus. L'immensité du diocèse de Chartres (environ 900 paroisses) imposait la collaboration entre l'évêque et le chapitre dont les dignitaires gardent, jusqu'au début du xviii<sup>e</sup> siècle un rôle de premier plan dans l'administration du diocèse.

(5) En 1611, l'évêque Pierre de Valernod visitant les paroisses cévenoles se voit bravé, en pleine inspection de l'église d'Aulas, par une troupe de religionnaires : « étant au milieu de ladite esglise ne se seroit prins garde que y seroit survenu Aventurin ministre du Vigan accompagné du ministre dudit Aulas et d'une troupe de gens pourtant une partie d'iceux longues épées (...) et s'estant assis au devant dudit seigneur évesque sur ung banc se seroit mis à cryer audacieusement et comme ung homme forceé semblables mots : Eh bien, Monsieur, me voici... etc. » (Arch. Dép. Gard, G 1297). Les séries de procès-verbaux de visites conservées aux Archives du Gard constituent l'une des principales sources d'une thèse de doctorat d'Etat en cours de rédaction sur le diocèse de Nîmes au xvii<sup>e</sup> siècle.

(6) Cf. « Etat et valeur des sources aux différentes phases de la pratique », dans *Introduction à l'Histoire de la pratique religieuse*, 1942, t. I, pp. 56-59, repris in *Etudes de sociologie religieuse*, Paris, P.U.F., 1955.

(7) L. PÉROUAS, « Les Visites pastorales aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Leur intérêt pour une histoire de la Pastorale » ; *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 1969, pp. 62-65.

rale. Quand c'est possible, il faut comparer les inspections pastorales de l'époque moderne à celles du Moyen Age. L'Église gallicane a connu au xv<sup>e</sup> siècle une réelle activité visiteuse (8). Au-delà du modèle borroméen, les procès-verbaux du xvi<sup>e</sup> ou du xvii<sup>e</sup> siècle rappellent à bien des égards ceux de la période précédente. Nous l'avons constaté autant pour l'inspection des lieux que pour celle des personnes. Ainsi, pour la visite des autels, les visiteurs chartrains du premier xvii<sup>e</sup> siècle manifestent une sollicitude extrême à l'égard des tabernacles et de leur contenu. Il nous a paru légitime, à ce propos, d'évoquer le christocentrisme de ces hommes dont les trois plus importants, les archidiares Nicolas Janvier, Blaise Le Féron et Lazenay, ont été liés au milieu bourdoisien. Nous devons penser aussi aux prescriptions du Concile de Trente, aux ordonnances des visites de saint Charles Borromée, mais nous ne devons pas oublier que, par exemple, les visites de l'évêque Louis Guillard en 1535 comportaient une inspection précise des linges et des vases sacrés, un très grand souci du Saint Sacrement (9). De même, pour les questions posées aux fidèles sur la moralité des clercs. Elles ne constituent pas — avant la lettre — une sorte de « promotion du laïcat », mais représentent une survivance : au xvi<sup>e</sup> siècle, voire au xv<sup>e</sup>, nous avons rencontré de telles interrogations des laïques (10). Par suite, nous ne sommes pas étonné de constater qu'au xvii<sup>e</sup> siècle des visiteurs d'horizons théologiques aussi divers que l'archidiacre Le Féron, augustinien convaincu, ou son collègue Lazenay, hostile au jansénisme, s'informent auprès des fidèles de la vie et des mœurs du clergé. Par contre, nous le comprendrions mal si nous pensions, comme le R.P. Pérouas (11), que de telles demandes expriment une pastorale d'inspiration augustinienne, une ecclésiologie inspirée de l'Église primitive, une « large vision de l'Église peuple de Dieu dont font partie intégrante les laïcs ». A la mi-xvii<sup>e</sup> siècle, à Chartres, malgré quelques remous (12), les antagonismes théologiques restent secondaires. L'austère — et moliniste — évêque Jacques Lescot (1641-1656), âme de la restauration catholique, a pour vicaire général et ami un janséniste avéré, Blaise Le Féron. L'identité de style pastoral entre les collaborateurs de ce prélat s'enracine dans la tradition réformatrice de l'église gallicane enrichie de l'apport tridentin (13).

## II. — BONS ET MAUVAIS VISITEURS.

A Chartres, comme ailleurs, l'esprit tridentin nous amène au modèle pastoral commun, saint Charles Borromée (14). Mais la grande ombre de l'archevêque de Milan risque d'obscurcir notre propos en imposant d'emblée une image édifiante, voire héroïque, de la visite. En fait, si la nécessité de procéder à des tournées pasto-

(8) Cf. G. BACCABÈRE, art. « Visite canonique », *Dictionnaire de Droit canonique*, t. VII (1965), col. 1521.

(9) « Registrum visitationum statutorum et ordinationum », in *Mémoires de G. Laisné*, vol. I, fol. 173 sv. (B.N., Ms. fr. 24 125).

(10) « Commissarii interrogaverunt secreto dicto gagiarios (les marguilliers) si sciunt aliquos defectus aut aliquas negligentias in personis rectoris et capellani *tam respectu divini servitii quam vite et morum ipsorum* ». (Visite de la paroisse Saint-Saturnin de Chartres par des commissaires du Chapitre, 13 août 1423, Arch. Dép. Chartres, G 902).

(11) L. PÉROUAS, *op. cit.*, p. 229 et note 7 : « H. de Laval allait jusqu'à demander aux laïcs de lui dénoncer certains manquements (...). Ce n'était pas simple tactique mais manifestation d'une vision théologique de l'Église ».

(12) Cf. J. GALLERAND, « Le Jansénisme en Blésois », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1969, p. 29-47, et L. CEYSSENS, *La première bulle contre Jansénius, sources relatives à son histoire*, Bruxelles, 1962, p. 277.

(13) Cf. le traité tout rempli de citations du Concile que l'archidiacre de Dunois, Nicolas Janvier, consacra en 1620 à la visite : *De visitatione ac synodis dioecesana et provinciali canonicæ conclusiones*, Paris, 1620.

(14) Dès 1622, le pénitencier de l'évêque L. d'Estampes célèbre solennellement la fête de saint Charles (Arch. Dép. Chartres, G. 3844). Lescot, successeur de L. d'Estampes voulut « imiter le grand St Charles archevêque de Milan, allant pieds nus en procession par la ville en esprit de

rales s'impose aux responsables des diocèses, la réalisation est œuvre d'hommes aux exigences spirituelles fort inégales. A la limite, elle risque de constituer une agréable évocation aux champs. Loin des montagnes où s'exerçait le zèle d'un saint Charles ou d'un saint François de Sales, la visite printanière ou automnale des paroisses beauceronnes ou des églises du bocage percheron peut se limiter, pour les dignitaires ecclésiastiques qui l'effectuent, à une occasion de festoyer avec les curés inspectés : dans sa *Vie de M. de Lérès*, le prêtre vendômois Courtin présente, avant sa « conversion » par Bourdoise en 1643, le grand archidiacre de Chartres, Lazenay, comme « un homme de plaisir et de bonne chère » qui « alloit en visites plutôt pour se divertir avec ses curés que pour les régler et mettre le bon ordre dans la paroisse » (15). Après sa conversion, cet archidiacre prescrivit aux curés qui devaient le recevoir un menu type qui laisse rêveur sur ce que devaient consommer ses confrères moins exigeants : « Pour le traitement, je désire que il en soit ainsi : à disner du bœuf et du mouton dans le pot sans autre viande. A souper du bœuf et du mouton dans le pot avec une pièce de mouton ou de veau rostis si vous voulés. Les jours maigres point de poisson du tout » (16). Or, tous nos visiteurs n'ont pas l'ardeur de Lazenay après sa « conversion ». Dans *La Sauce Robert*, pamphlet dirigé contre un successeur de Lazenay, Robert, le curé beauceron J.-B. Thiers exhorte cet archidiacre à ne plus « loger de chasteau en chasteau, de noble en noble lorsque vous ferez vos visites » (17).

Par ailleurs, nous avons eu la bonne fortune de trouver dans un registre de visites du doyen du Perche, Lormeau, une lettre du grand archidiacre reprochant à son collaborateur de ne pas faire sérieusement sa tournée, lui donnant des directives précises et lui reprochant de se faire donner dans chaque paroisse 37 sols du curé et autant de la fabrique, alors que son droit de procuration représentait 17 sols 6 deniers de la part du clergé et la même somme des marguilliers (18). Ici apparaît un autre aspect de cette sorte d'« enfer » des visites pastorales : après la gourmandise et la paresse, la cupidité. En effet, grâce aux droits de procuration, la visite est une opération d'autant plus rémunératrice que, si le visiteur est chanoine, il continue à percevoir ses distributions, étant réputé présent au chœur. La tentation sera grande de multiplier les visites et donc les perceptions de droits, quitte à réduire le temps consacré à l'inspection. Même un visiteur de bonne volonté, ce qui semble être le cas de la majorité de ceux qui exercent leur activité à Chartres vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ne peut guère consacrer plus d'une heure à chaque visite, encore celle-ci comportait-elle une importante partie liturgique (réception solennelle, procession au maître-autel, exposition du Saint Sacrement, procession aux fonts baptismaux). Enfin, l'attention d'un visiteur peut s'user et ses visites deviennent plus superficielles : ainsi Blaise Le Féron archidiacre de Dunois, dont nous possédons une série de procès-verbaux de 1630 à 1658, les premiers très détaillés, les derniers extrêmement sommaires.

Manque de sérieux, manque de temps, ralentissement de la ferveur réformatrice conjugués avec la fréquente discrétion du clergé et du peuple inspectés peuvent aboutir à de singulières lacunes dans nos registres de procès-verbaux. C'est

---

pénitence pour réparer une prophanation commise par un malheureux envers la sainte hostie » (*Vie de Bourdoise*, par Courtin, 1698, Bibl. Mazarine ms. 2453, p. 255).

Sur le modèle Borroméen, cf. R. MOLS, « St Charles Borromée pionnier de la pastorale moderne, *Nouvelle Revue Théologique*, 1957, pp. 600-747. — P. BROUTIN, *La Réforme pastorale en France à Trente au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1956, et surtout A. DUPRONT, Discours de clôture du convegno tenu en 1963 sur « Le concile de Trente et la réforme tridentine (*Actes du Convegno publiés à Rome*, chez Herder, en 1965).

(15) *Vie de M. de Lérès*, Bibl. Arsenal, ms. 4010.

(16) Arch. Dép. Chartres, G. suppl. 148 (non daté) : Lazenay fut grand archidiacre de 1635 à 1662.

(17) J.-B. THIERS, *La Sauce-Robert ou avis salutaires à M. Jean Robert, Grand Archidiacre de Chartres*, 1676, p. 8.

(18) En 1651 (G 809).

ce dont il faut être particulièrement conscient au moment de l'établissement des séries.

### III. — DES SÉRIES NÉCESSAIRES MAIS SOUVENT FRAGILES.

Les lacunes des procès-verbaux de visites concernent tantôt le comportement du clergé, tantôt celui du peuple chrétien. D'autres renseignements ont plus de chance de s'approcher de la réalité : il s'agit surtout des données statistiques des prêtres et des communiantes et des indications de caractère iconographique. Enfin, les visites constituent un matériau intéressant pour des recherches de psychologie collective.

A propos du clergé, il est un aspect du comportement des prêtres qui peut paraître évoqué avec une certaine sûreté par les visites pastorales : les manquements au célibat ecclésiastique. Le R.P. Pérouas le pense : « Sur plus de 400 prêtres visités par l'évêque entre 1649 et 1665, nous avons relevé seulement 16 cas de ce genre, qu'il s'agisse de liaisons affichées ou seulement de familiarités trop poussées. Les paroissiens étaient assez susceptibles sur ces questions et avaient assez de facilité pour se plaindre à l'évêque pour qu'on puisse considérer ce chiffre comme à peu près total » (19). Nous ne pouvons partager cette conviction. Certes, comme leur ami Bourdoise (20), nos visiteurs chartrains sont en général sévères pour les péchés de chair. Leurs efforts ont obtenu apparemment de bons résultats : ainsi, dans le Dunois, le sévère Blaise Le Féron qui relevait 6 % de manquements dans ce domaine autour de 1630, n'en constatait guère que 1 % à la mi-siècle. Malheureusement, ces chiffres ne présentent aucune sûreté, et ce n'est qu'avec une extrême prudence que nous pouvons les utiliser à l'appui de l'hypothèse d'une certaine amélioration des mœurs ecclésiastiques.

Nous avons acquis la certitude des lacunes de nos séries sur ce point en comparant les données des visites pastorales aux renseignements fournis par les quelques dossiers subsistants des informations ouvertes contre des prêtres devant les officialités archidiaconales, ce que L. Pérouas n'a pu faire pour La Rochelle à la mi-siècle, puisque les plus anciens documents d'officialité dans ce diocèse sont de 1676 (21).

Pour prendre un exemple précis, dans le même archidiaconé de Dunois, les visites de la paroisse du Mée de 1642 à 1655 nous montrent que tout est en ordre et sans plainte (22). Or, en 1656 (la paroisse n'est pas visitée cette année-là), le curé du Mée, dénoncé par le seigneur du lieu qu'il a insulté, fut traduit devant l'official de Dunois. Les témoignages recueillis à cette occasion auprès des paroissiens sont accablants, et surtout dénoncent des manquements antérieurs de plusieurs années : chasse, ivrognerie, violence de toutes sortes, négligences dans son ministère. L'un ne l'a « jamais vu faire le catéchisme depuis qu'il est curé », plusieurs autres dénoncent des voies de fait du curé sur la personne de divers paroissiens, surtout diverses femmes lui reprochent ses « discours salles et deshonnêtes », ou même d'avoir voulu les « cognoistre charnellement », etc. (23). Or, dans les visites pastorales des années précédentes, les paroissiens se sont tus ou n'ont pas jugé utile de se déranger pour dénoncer leur curé. Pourquoi cette discrétion ? Dans l'exemple que nous venons de citer, il est instructif de noter que

(19) *Op. cit.*, p. 201, note 2.

(20) La pudibonderie de Bourdoise l'amène, par exemple, à cette curieuse interprétation de la naissance du Christ dans une crèche : « N.S. n'avait pas voulu naître dans une hostellerie parce qu'on y voit toutes sortes de figures et de peintures, on y entend toutes sortes de choses plutôt deshonnêtes ». (P. DESCOURVEAUX, *Vie de M. Bourdoise*, Paris, 1714, p. 518).

(21) *Op. cit.*, p. 20.

(22) Arch. Dép. Chartres, G 826 à G 838.

(23) Arch. Dép. Chartres, G 778.

c'est à la suite du seigneur de la paroisse que les langues se délient. Dans bien des cas, le paroissien devait redouter les réactions de son curé, s'il le dénonçait.

Nous avons trouvé une série de preuves de ces appréhensions ; parfois les visiteurs prennent la précaution de faire sortir le curé pour « donner plus de liberté de parler à ses paroissiens » (24), mais cela suffit-il à empêcher le curé de savoir qui l'a dénoncé ? C'est douteux, car souvent il y a peu de monde à la visite. Aussi arrive-t-il que les dénonciations soient faites hors de la visite : « l'on nous a rapporté en particulier les habitans n'ayant voulu parler » ou « qui n'ont osé parler publiquement » (25).

Dans les procédures d'officialités nous avons vu apparaître le phénomène d'intimidation en même temps que le jeu des solidarités cléricales : ainsi, le curé de Brétencourt se trouve emprisonné, en 1656, à la suite d'une « batterie ». Il adresse de sa prison une lettre à un de ses confrères, le suppliant « de la part de Dieu et de la charité fraternelle ecclésiastique qui est encore davantage » d'inciter un de ses accusateurs à renoncer à sa déposition, « en l'assurant que j'ay assez de courage et de ressentiment pour ne pas laisser un tel déplaisir impuny » (26). Quant au Bénédictin desservant Orfin en 1658, il a affirmé aux paroissiens lors des confessions pascales qu'« ils ne devoient point déposer contre leur curé quelque contrainte qu'ils en aient, le curé étant le père spirituel de ses paroissiens », et « refusoit l'absolution à ceux qui avoient déposé » dans l'information ouverte contre le curé du lieu (27). Les paroissiens peuvent également craindre que les solidarités ecclésiastiques ne jouent contre eux dans un procès d'officialité. Ceci doit souvent les conduire au silence (28).

Les relations entre paroissiens et clergé sont variées. S'il arrive que les fidèles redoutent leur pasteur, nous avons vu s'établir également des complicités entre clercs et laïcs. Le R. P. Pérouas note, concernant la chasse ou la fréquentation du cabaret, que « les visites ne fournissent à peu près aucun détail sur le laisser-aller du clergé » parce que « les fidèles ne s'en choquaient guère » (29). Cette indulgence ne pouvait-elle s'étendre au comportement sexuel des ecclésiastiques ? C'est là une autre cause possible du silence de nos textes : si le curé ne dénonce pas les marguilliers abusifs ou, en matière de devoir pascal, « les retardataires paisibles » (30), la réciprocité devait être vraie pour les fautes morales du curé, surtout si ce dernier accomplit bien ses fonctions pastorales. C'est ce que suggèrent les pièces du procès intenté à Nicolas Aveline, curé de Sainville. Elles montrent l'incontinence de cet ecclésiastique, mais aussi son zèle dans l'administration des sacrements et sa charité à l'égard de ses ouailles (31), raisons probables de l'absence de doléances contre ce curé au cours des visites pastorales. Si nous envisageons l'intempérance des prêtres, nous constatons une nette diminution des plaintes dès la fin de l'épiscopat de Léonor d'Estampes (1620-41). Or en 1647, une ordonnance de Lescot, qui faisait de la fréquentation des tavernes par les clercs un « cas réservé », précisait que « tous les moyens dont on s'est servi jusqu'ici soit dans notre diocèse soit es autres circonvoisins ont esté inutiles ».

(24) Visites du grand Archidiacre en 1656, Arch. Dép. Chartres, G 791. — Dans son traité *De Visitatione*, l'archidiacre Janvier précisait également que les questions aux paroissiens, tout au moins à une *sanior pars* d'entre eux, devaient se faire « *parochio et populo semotis* » (N. JANVIER, *De Visitatione ac synodis dioecessana et provinciali canonicae conclusiones*, Paris, 1620, p. 27).

(25) Visites du doyenné du Perche, 1651, plusieurs exemples Arch. Dép. Chartres, G 809.

(26) Officialité de Dourdan, G 900.

(27) *Ibid.*

(28) Exceptionnelle, cette réaction violente d'un paroissien dénoncé comme non pascalisant qui réplique en accusant son curé d'ivrognerie et ajoute ce trait hargneux à l'adresse du doyen visiteur : curé et doyen s'entendent « comme larrons en foire » (St-Georges-sur-Eure, 1670, G 807).

(29) *Op. cit.*, p. 201.

(30) L'expression est de G. LE BRAS, *Etudes de Sociologie religieuse*, 1955, t. I, p. 215.

(31) Officialité de Dourdan 1658, Arch. Dép. Chartres, G 900.

En ce qui concerne les manquements à la charité dans l'exercice du ministère pastoral et l'âpreté au gain du clergé, les visites sont discrètes. Elles sont sans doute encore plus lacunaires à cet égard que sur les manquements à la continence et à la tempérance. Et pourtant, telle note adressée au Grand Archidiacre et insérée dans son registre de visites de 1670 par un doyen scrupuleux, fait écho aux imprécations de Bourdoise contre l'avidité du clergé (32) : « La remarque universelle que je recognois depuis que je suis chargé de la commission de doyen de Brou c'est que nous sommes trop exacts envers nos pauvres habitans extorquant d'eux avec des rigueurs plus qu'il n'appartient pour les services, que nous gourmandons les pauvres peuples, menaçant de les ruiner en procès, mesme souvent avec injures. L'on voit sortir le feu de leurs yeux et de leur visage. Je confesse que j'en ay bien eu de la confusion. Je scay que tous ces Messieurs ont bien du respect pour vous et de la créance, pourquoy aux occasions je vous supplie de leur imprimer dans l'âme qu'estans pères spirituels, ils ayent de la douceur et humanité. *Deus superbis resistit, humilibus dat gratiam* » (33).

Pas plus que nous ne pouvons établir la courbe des vertus cléricales à partir des procès-verbaux de visites, nous ne pouvons fonder sur ce matériau une connaissance sûre du comportement du peuple chrétien. Nous l'avons constaté à propos du problème passionnant des fabriques paroissiales. D'une façon générale, au XVII<sup>e</sup> siècle, elles sont mal gérées, les comptes ne sont pas rendus, les inventaires ne sont pas toujours rédigés, les biens de la fabrique se donnent à ferme oralement, les deniers lui appartenant sont détournés... Mais il n'est pas possible d'établir des statistiques sûres sur la gestion des fabriques, car souvent les visiteurs ne prennent pas la peine de noter qu'ils ont sommé les marguilliers de rendre leurs comptes. Il arrive ainsi que tel procès-verbal mentionne que les comptes n'ont pas été rendus depuis dix ou vingt ans, et qu'aucune plainte ou ordonnance concernant lesdits comptes ne se manifeste les années précédentes. La dénonciation des réfractaires au devoir pascal présente les mêmes lacunes.

\* \* \*

Dès lors, quels résultats pouvions-nous attendre du dépouillement de ces procès-verbaux ? Ils nous semblent pouvoir donner des renseignements valables concernant la statistique du clergé et peut-être celle des fidèles, ainsi que sur l'état des églises. Nous y trouvons aussi une certaine image du comportement moral et pastoral des ecclésiastiques et surtout un document immédiat sur la mentalité des artisans de la réforme catholique.

Dans l'établissement de nos séries, nous pouvons considérer comme objectivement solides les mentions de l'identité des ecclésiastiques et, éventuellement, de leurs titres universitaires ou de leur diocèse d'origine. Ces indications permettent d'établir les effectifs du clergé, l'évolution du nombre des vicaires et des prêtres habitués. Rapportées au chiffre arrondi des communiantes fourni par les curés, elles nous donnent l'importance de l'encadrement cléricale, de l'ordre d'un prêtre pour 400 catholiques comme dans le diocèse de La Rochelle à la même époque. A la mi-siècle, une réduction de l'ordre de 5 % du nombre des prêtres apparaît. Elle n'est pas encore causée par l'épuration de la plèbe des « prêtres habitués » (34), mais par une diminution du nombre des vicaires due à l'esprit d'économie de certains curés que les archidiacres exhortent sans succès à se pourvoir d'un vicaire. Les mentions de la provenance géographique des clercs nous ont permis de retrou-

(32) Cf. I. NOYE, « La Formation du clergé à la pauvreté dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1966, pp. 75-86.

(33) Arch. Dép. Chartres, G 806.

(34) Sur cet aspect de la réforme catholique, cf. L. PÉROUAS, *op. cit.*, p. 446.

ver l'immigration des prêtres normands relevée par Mlle Ferté pour les campagnes parisiennes (35).

Les procès-verbaux de visites contiennent parfois l'indication marginale du nombre des communicants. Ces chiffres donnés par les curés comportent évidemment des erreurs. Il ne saurait être question de leur accorder un crédit exagéré. Il nous est néanmoins apparu qu'ils ne contredisaient pas ceux établis par d'autres recherches (36) et que nous pouvions admettre, comme le R.P. Pérouas pour le Poitou et l'Aunis et E. Leroy Ladurie pour le Languedoc (37), qu'ils constituent une intéressante approximation de la démographie de la région étudiée. Rappelant le dimorphisme démographique établi par P. Goubert (38) entre la Picardie limoneuse et le Bray bocager, nous avons constaté que la population des doyennés de plaine (Auneau, Epernon) avait souffert davantage de la crise du temps de la Fronde que les habitants des doyennés bocagers de Perche et de Brou.

Les indications concernant l'état des églises et particulièrement des autels sont nombreuses. Les directives de visite prescrivent de s'en occuper (39). Tous nos visiteurs y veillent. La masse des observations qu'ils consignent à ce sujet est relativement solide puisqu'il s'agit de constatations immédiates. Les bâtiments d'église sont, dans ce diocèse épargné par les « guerres de M. de Rohan », en assez bon état ; les destructions du siècle précédent avaient dû être, pour l'essentiel, réparées. Par contre, dans les plus anciennes de nos visites, la tenue des autels et des vases et linges sacrés est médiocre dans près d'une église sur deux ; en 1630, Blaise Le Féron note même avec scandale dans plusieurs églises que les hosties sont mangées aux vers (ainsi à Boursay : « lequel vermisseau avons fait reconnoistre audic curé et vicaire et par luy mesme écrasé sur l'autel (...) et pour la faute et irrévérence arrivée aux saintes hosties par la négligence dudict curé, en pénitence luy avons enjoinct de jeusner trois jours entre ce jour et quinzaine et en outre d'aumosner à la fabrique une aulne de toille blanche pour fere un corporal ») (40). Dans le Grand Archidiaconé, Lazenay et ses collaborateurs rencontrent une situation particulièrement mauvaise, concernant la tenue des autels, dans les doyennés de Brou (manquements dans plus du quart des paroisses, 1646) et Rochefort (réprimandes dans le tiers des paroisses, 1647). Un effort particulier est fait pour amener les curés à placer les tabernacles sur l'autel. L'action des visiteurs semble avoir assez rapidement obtenu de bons résultats. Dès la mi-siècle, à la fin de l'épiscopat de Jacques Lescot, les autels paraissent le plus souvent bien tenus. Les visites postérieures marquent un progrès des exigences des archidiacres qui demandent de dorer ou doubler les tabernacles.

La masse des renseignements contenus dans les procès-verbaux est relative à la réforme du clergé. Dans certains domaines, la situation est satisfaisante dès le début de la période envisagée (41) : ainsi, les plus anciens procès-verbaux subsistants ne font apparaître que 5 à 6 % de curés manquant à la résidence. A partir de 1634, l'archidiacre ne juge plus utile de préciser après le nom du curé « curé dudit lieu *y résident* ». De même, les plaintes pour négligence dans l'administration des sacrements sont-elles extrêmement rares dès la même époque.

(35) J. FERTÉ, *op. cit.*, p. 59.

(36) Pour Châteaudun, coïncidence avec les chiffres donnés par M. COUTURIER, *Recherches sur les structures sociales de Châteaudun*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1969, p. 89.

(37) L. PÉROUAS, *op. cit.*, ch. I. — E. LEROY LADURIE, *Paysans du Languedoc*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, 5<sup>e</sup> partie.

(38) Cf. P. GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1960, p. 79.

(39) Cf. le traité *De Visitatione*, *op. cit.*, et les Instructions du Grand Archidiacre aux doyens ruraux (1647), Arch. Dép. Chartres, G 778.

(40) Arch. Dép. Chartres, G 820.

(41) Le plus ancien recueil de procès-verbaux du XVII<sup>e</sup> siècle (1628), Arch. Dép. Chartres, G 819, ne correspond pas à un début de l'œuvre réformatrice. Dans ce registre, l'archidiacre fait allusion à ses visites antérieures et à celle de l'évêque Léonor d'Estampes. Celui-ci, dans un règlement de 1624, fait état de ses visites pastorales (*Statuta Diocesis Carnotensis*, p. 217).

Par contre, les plus anciennes de nos visites, dans la période 1628-34, montrent d'assez graves lacunes dans le comportement moral du clergé. Nous avons trouvé des reproches d'intempérance ou d'incontinence dans plus du quart des paroisses. Ainsi, pour la seule année 1628, 9 % des ecclésiastiques visités se voient reprocher de « visiter les tavernes » ou de s'enivrer, 8 % d'entre eux sont accusés de manquer au célibat ecclésiastique (42). Dans le doyenné de Brou, encore en 1646, ivrognerie ou fréquentation des cabarets donnent lieu à réprimande dans 8 paroisses sur 38, « hantise des femmes » dans 7 (dont deux sont également le théâtre de prescriptions concernant les cabarets) (43). Nous avons vu le caractère incertain de ces chiffres fort lacunaires. Aussi est-ce sans illusions que nous avons dressé le bilan quantitatif des reproches adressés aux ecclésiastiques pour leurs mœurs. Nous avons constaté une nette diminution de ces blâmes, qui finissent par disparaître complètement dans certains doyennés et ne plus représenter dans les autres qu'une proportion de 1 à 3 % à la fin de l'épiscopat de Jacques Lescot (1641-56). Il est probable que ces chiffres traduisent une certaine amélioration de la moralité du clergé, mais leur massivité ne saurait garantir leur solidité.

Le zèle professionnel paraît honorable pendant toute la période, hormis pour le catéchisme qui entre difficilement dans les habitudes pastorales. Les visiteurs s'enquièreent parfois des prédicateurs d'Avent et de Carême, dont les vies et mœurs sont jugés le plus souvent satisfaisants. Il arrive exceptionnellement que, comme dans le diocèse voisin (44), leur enseignement soit d'une orthodoxie douteuse : ainsi ce prédicateur de Rochefort « de très perverse doctrine » qui a enseigné, en 1650, qu'« une personne qui recevait le Saint Sacrement en état de péché mortel ne recevait point le sacrement » et que le Christ en croix aurait dit : « Mon Père, pardonnez-leur, car s'ils cognoissoient ma divinité ils m'auroient pardonné toutes mes fautes » (45).

Le peuple chrétien est présent aux visites en nombre variable. L'importance de la hiérarchie sociale ressort de la simple mention du nom des fidèles présents par ordre de dignité décroissante, mais aussi de l'acuité des querelles de préséance pouvant donner lieu, dans l'église, à de véritables « batailles pour le rang », du style de celles étudiées par M. Couturier entre les différents corps de magistrats de Châteaudun (46) : contestations entre marguilliers pour savoir qui passera devant pour faire la quête, entre gentilshommes pour recevoir le pain bénit le premier ou pour entendre lire au prône le nom de ses ancêtres défunts avant ceux des autres dans la liste des fondations. Cette hiérarchie sociale pose des problèmes au clergé réformateur, désireux de séparer le sacré du profane et surtout d'affirmer l'éminente dignité du sacré et donc du prêtre serviteur du sacré. Cette exigence se manifeste par l'expulsion du chœur des églises des banes des personnes de qualité, à l'exception de ceux des seigneurs hauts-justiciers, ou par l'affirmation de la préséance des ecclésiastiques sur les laïques quel que soit leur rang, témoin cette prescription de Le Féron, à Châtillon-en-Dunois, en 1646 : « avons défendu au marguillier de donner du pain bénit aux gentilshommes devant tous les prestres » (47). L'école elle-même, malgré l'importance de l'aspect catéchétique de l'enseignement (48) qui est parfois donné par un ecclésiastique, ne doit pas être tenue dans l'église, mais « en quelque lieu destiné pour cet usage ». Les visiteurs veillent dans l'inspection des écoles à l'observation d'un ordre fondé sur

(42) Arch. Dép. Chartres, Visites de 1628-24 (G 819, 820, 821, 822).

(43) Arch. Dép. Chartres, G 806.

(44) Cf. J. FERTÉ, *op. cit.*, p. 222.

(45) Arch. Dép. Chartres, G 810.

(46) *Op. cit.*, p. 233.

(47) Arch. Dép. Chartres, G 828.

(48) Les visites pastorales confirment la notation du R. P. DHOTEL : « La scolarisation est généralement considérée comme le moyen, sinon le prétexte, de la catéchèse » (*Les Origines du catéchisme moderne d'après les premiers manuels imprimés en France*, Paris, Aubier, 1967, p. 265).

la « bonne vie » des enseignants, sur la séparation des sexes, sur la discipline des élèves. Le Grand Archidiacre n'hésite pas, le cas échéant, à prendre des mesures vigoureuses : révocation d'un maître d'école qui « pourroit par son mauvais exemple corrompre la jeunesse », punition d'écoliers turbulents, « dont l'insolence (...) est très grande, dont on nous a faite plainte et que nous avons recogneue nous mesme. Nous avons ordonné audit curé et vicaire, au maitre d'escolle et au bedeau de les chastier sur le champ » (49).

Ceux des laïcs auxquels archidiacres et doyens s'intéressent le plus sont les marguilliers (qu'on appelle le plus souvent, dans le diocèse de Chartres, « gagers »). Ils s'acquittent assez mal de leur obligations. L'ordre de rendre les comptes au plus tôt est un véritable *leitmotiv* de nos visiteurs. C'est que, dans une période de prélèvements fiscaux accrus et de crises économiques, les communautés d'habitants ont tendance à détourner l'argent de la fabrique pour payer la taille (50). Les textes relatifs au détournement de l'argent des fabriques sont nombreux et évoquent, une fois au moins de façon explicite, la complicité du clergé (51). Citons cette notation significative, à Maintenon en 1656 : « nous avons appris que la *coustume a esté de divertir les deniers aux tailles* et autres choses semblables » (52).

La minorité protestante pose très peu de problèmes, sauf à Châteaudun au début de la période. On relève au contraire de nombreux indices d'une véritable symbiose entre catholiques et réformés : cela va de l'œcuménisme du cabaret à celui de l'école. Certains maîtres d'école catholiques enseignent aux enfants protestants le rudiment de leur croyance (53).

La pratique pascalle paraît universelle, hormis les quelques affaires classiques d'inimitiés ou de concubinage. Sur ce point, notre dépouillement a confirmé, pour l'essentiel, ce que notait il y a trente ans le doyen Le Bras à partir de sondages faits dans le même diocèse (54). Un cas particulier, assez extraordinaire, est celui de Rambouillet, où se manifeste une résistance exceptionnelle à l'obligation pascalle, sous deux curés différents. Le premier des deux, Eléazar de Fougeray, précisait en 1654 que les 40 récalcitrants (sur 500 communicants) avaient « manqué à leur devoir sans autre raison que par mespris des préceptes de l'Église et par libertinage » (55).

Ce « libertinage » des paroissiens de Rambouillet nous paraît un cas limite des tensions qui s'expriment parfois dans nos documents entre le clergé et les fidèles. Les procès-verbaux de visites, pas plus que les registres de collations, ne permettent de savoir si ces tensions se doublent de l'appartenance à des groupes sociaux différents. C'est probable : les conclusions de M. Couturier montrent que pour la région dunoise, une infime minorité de prêtres est issue du milieu rural (56). Certes les fidèles participent à l'essor des dévotions christologiques ou mariales

(49) En 1653, Arch. Dép. Chartres, G suppl. 146.

(50) Parfois la misère a empêché l'élection de gagers (« ayant appris qu'il n'y avoit point de gagers à cause de la misère du temps », St Avit, 1639, G 825).

(51) En 1647, à Epernon, G 808.

(52) Arch. Dép. Chartres, G 808.

(53) En 1670, à Patay, réprimande à un maître d'école qui « enseigne les enfants des huguenots et même leur fait lire les livres de leur religion » (G 842). Autres exemples, en 1673 (G 845) et 1678, où défense est faite au maître d'école d'Authon « d'apprendre auxdits Huguenots à chanter les psaumes de David suivant la version de Marot » (G 848). Cf. R. SAUZET, « Le Problème protestant dans les visites pastorales chartraines au XVII<sup>e</sup> s. », *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, 1973 (sous presse).

(54) G. LE BRAS, *Introduction à l'Histoire de la pratique religieuse en France*, 1942, t. I, pp. 94-95.

(55) Arch. Dép. Chartres, G 808.

(56) Pour 312 prêtres, « 5 % à peine sortent des populations à activité agricole » (M. COUTURIER, *op. cit.*, p. 249). — Dans le Beauvaisis, P. Goubert relève un pourcentage supérieur de fils de paysans mais appartenant à l'aristocratie paysanne des laboureurs. (P. GOUBERT, *op. cit.*, p. 198 et sv.).

mises en honneur par la Contre-Réforme. Ils s'associent au mouvement d'embellissement des autels ou de construction des rétables. Mais, par ailleurs, on sent les paroissiens attachés à des coutumes qualifiées d'abusives ou superstitieuses, à des statues qui (telles saint Martin à cheval) sont jugées « indécentes » par les nouveaux prêtres de style bourdoisien. A Rambouillet, précisément, le doyen rural demande au curé de « faire connoître aux habitans combien est grand le péché de superstition et de ne plus se servir d'oraisons superstitieuses », ou de mettre fin à la quête organisée le lundi de Pâques par les filles « qui en habillent une petite avec beaucoup d'attours et d'affiquets (...) où il se commet beaucoup d'insolences » (57). Qu'ils soient augustiniens ou molinistes, archidiacres et doyens participent de cette absence de « vision chrétienne des valeurs profanes » que le R.P. Pérouas a excellemment montrée pour le diocèse de La Rochelle (58). Par ailleurs, les exigences de certains confesseurs peuvent aboutir à la « procédure rude » du délai d'absolution : à Saint-Lucien (doyenné d'Épernon), en 1654, il y a 10 % de non pascalisans parce que le curé « auroit jugé à propos de les faire différer pour ne pas les avoir trouvés suffisamment instruits ». Il appartiendra aux recherches de sociologie religieuse régressive d'établir si le refus sans nuances du niveau de la religion populaire ne fut pas une des sources de la déchristianisation des campagnes chartraines.

Enfin, et c'est un de leurs principaux mérites, les visites pastorales sont un document pour l'histoire de la psychologie collective. Si stéréotypé soit-il, le style des greffiers ecclésiastiques véhicule tout un vocabulaire de réforme par quoi s'expriment les aspirations pastorales d'un milieu de clercs particulièrement influencé par Saint-Nicolas-du-Chardonnet (59). Le *leitmotiv* des procès-verbaux est la notion d'ordre. Si l'église et l'autel sont propres, si le clergé n'exprime pas de plaintes contre les fidèles, ni ceux-ci à l'égard du clergé, il arrive que le visiteur se contente de mentionner que « tout est en bon ordre ». Prenons, à titre d'exemple de cette prospection des thèmes, l'image du « bon prêtre » qui ressort des procès verbaux de nos « réformateurs » (60). Il doit être conscient de la valeur éminente du ministère et de la nécessaire spécificité de la condition cléricale (61) « nous luy avons remontré (à un prêtre ivrogne) la turpitude de son crime, la dignité de son caractère, comme il le vilipendoit et le scandale qu'il donnoit à tout le monde » (Magny, 1646). Il s'abstient de toute activité profane, « de marchandise et négociation » (La Gahandière, 1634), « de faire le poil ny autres exercices de chirurgien » (Châteaudun, 1634), « d'aller à la chasse » (Fontaine Raoul, 1654) et, surtout, d'aller aux tavernes, ce qui est « messéant à un homme de sa condition » (Bonneval, 1634). Il doit manifester sa spécificité en revêtant « l'habit ecclésiastique » (Cloyes, 1634), qui doit être son vêtement habituel, portant « sa sotanne d'ordinaire, avec décence » (Bouffry, 1639). Il « réside actuellement dans sa paroisse », où il doit mener une vie exemplaire, « usant de toute modestie et honnesteté » (Chateaudun, 1630), menant « une vie ecclésiastique et exemplaire » (Brétencourt, 1656). Les habitants sont « édifiés de son bon exemple » (Mérobort, 1650). Il rend à ses paroissiens les « devoirs qu'il est tenu de leur rendre au spirituel » (Patay, 1630), « les instruit à la doctrine chrestienne » (Orgères, 1630), il ne

(57) Visites, 1674-77, G 808.

(58) L. PÉROUAS, *op. cit.*, p. 409 et 470.

(59) Cf. la communauté d'inspiration entre les traités de « cléricature » de l'archidiacre Janvier, comme *Le Clerc tonsuré* (1622), *Des prestres et curez* (s.d.), et les *Sentences chrestiennes et cléricales* de Bourdoise.

(60) Le mot *réforme* est de leur vocabulaire : « n'avons trouvé aucune chose à réformer ce qui nous a donné subject de louer et remercier Dieu » (Soizé, 1630, G 819).

(61) Sur cet aspect capital, cf. A. DUPRONT, « Le Concile de Trente et la réforme tridentine », *art. cit.*, et M. de CERTEAU, « L'Histoire religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle. Problèmes de méthode », *Recherches de Science religieuse*, 1969, pp. 231-50, particulièrement p. 243 (déplacement d'une structure bipolaire).

doit pas être « négligent de se lever de nuit pour aller aux malades » (Bourguérin, 1628). Le prêtre doit dire les offices « avec *dévotion* » (Gazeran, 1647) et « porter la révérence qu'il doit au Saint Sacrement » (Epernon, 1647). L'obligation catéchétique rappelée par nos différents visiteurs donne lieu à des formulations variées sous la plume du doyen de Rochefort, Baudouin, en 1647 : « instruire et catéchiser la jeunesse environ l'heure des vespres à ce que le peuple soit instruit du salut de son âme » (Dourdan), « continuer l'instruction et doctrine chrestienne tant à la jeunesse qu'au aultres personnes » (Corbreuse), « catéchiser la jeunesse à l'heure de vespres afin de pouvoir édifier tout le peuple et le conduire à la gloire de Dieu » (Sainte-Mesme), « interroger les enfans sur les articles de la foy et aultre doctrine chrestienne et conduire son peuple au port du salut » (Semaise).

D'autre part, il arrive que les propos des fidèles et du clergé soient retranscrits tels quels : ainsi, de ce curé de Bazoches-en-Dunois déclarant à l'archidiacre, en 1630, « qu'il estoit maistre en son église et que ny avions aucun pouvoir et que c'estoit à luy à tenir le haut bout en notre présence », ou de ces paroissiens de La Gahandière qui accusent, en 1634, leur curé d'être un « haracier et un plaideux qui mange les uns et les autres et les consomme en frais... ».

C'est pourquoi il nous a paru utile de compléter notre travail par un index sémantique inspiré des dépouillements faits par le séminaire d'A. Dupront sur les cahiers de doléances de 1789, qui présentent le même genre de documents à plusieurs niveaux (62). Il nous semble, en effet, que c'est en tant que document sur la mentalité de ceux qui les firent ou les inspirèrent que les procès-verbaux de visites sont une source particulièrement intéressante. Ils sont aussi irremplaçables pour fournir les cadres de toute étude de sociologie religieuse : dénombrement du clergé, des communicants, état des lieux de culte, éventuellement mention des confréries. Nous devons prendre notre parti des lacunes qu'ils comportent concernant le comportement religieux et moral des prêtres et des laïques. D'autres sources — statuts synodaux, registres d'officialités, délibérations capitulaires, correspondances, livres de raison, minutes notariales, archives de fabrique — pourront, en les complétant, nous donner de plus fidèles images de la réforme catholique que celles que reflète ce miroir, indispensable mais obscurci, que sont les visites pastorales.

Robert SAUZET  
*Institut d'Histoire*  
*Université François-Rabelais*  
*Tours*

---

(62) Cf. A. DUPRONT, « Cahiers de doléances et mentalités collectives », *Actes du 89<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes, Lyon, 1964*, Paris, Imprimerie Nationale, 1964, pp. 375-77 ; « De la doléance politique au pèlerinage panique », dans *Niveaux de culture et groupes sociaux*, Paris, Mouton, 1967, pp. 149-70.

argués,  
porter  
on est  
varies  
échiser  
du salut  
tant à  
l'heure  
de Dieu  
doctrines

manuscrits  
cre, en  
et que  
de La  
aideux

index  
sur les  
ents à  
ument  
rbaux  
rem-  
énom-  
ement  
mpor-  
iques.  
capi-  
abri-  
de la  
curci,

grés  
du-  
aris.

